



Indemnités liées à un arrêt maladie

Par **Patricia Relos**, le **26/12/2017** à **10:52**

Bonjour

J'aimerais savoir si mon mari va percevoir la totalité de sa rémunération pendant un arrêt de travail. Il perçoit des salaires fixes plus des primes exceptionnelles fixes versées 4 fois par an. Il est en arrêt depuis 3 semaines. Il a burn-out anxio dépressif. Son arrêt risque d'être long et j'aimerais savoir si on peut compter sur les primes car on ne pourra pas vivre sans si l'on veut continuer à payer toutes nos factures. Il est salarié d'une PME de moins de 50 employés.
Merci

Par **Visiteur**, le **26/12/2017** à **11:00**

Bjr,

Vous devriez trouver la réponse ici...

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/indemnitees-journalieres/arret-maladie>

Par **P.M.**, le **26/12/2017** à **11:49**

Bonjour,

Les indemnités journalières de la Sécurité Sociale ne sont qu'un pourcentage du salaire brut qui précède l'arrêt-maladie mais en fonction de l'ancienneté, la Convention Collective applicable peut prévoir un maintien du salaire par l'employeur et/ou une prévoyance d'entreprise en plus de [l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident...](#)

Si l'arrêt a une origine professionnelle, le salarié aurait sans doute intérêt à essayer de faire reconnaître la maladie professionnelle avec l'aide du médecin traitant...